Europe en mouvement: programme pour l?avenir de la mobilité dans l?Union européenne

2017/2257(INI) - 13/09/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 32 contre et 78 abstentions, une résolution

intitulée «LEurope en mouvement - Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous». en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

Le secteur de la mobilité joue un rôle clé dans léconomie et la société européennes. Le développement des véhicules automatisés, la numérisation et la nécessité de concevoir des transports plus propres entraînent de profonds bouleversements dans ce secteur, ce qui a une incidence sur tous les aspects de la société européenne.

La présente résolution traite en particulier des aspects suivants :

Incidence de la transition amorcée dans les transports sur les qualifications et les méthodes de travail: les changements dans lindustrie automobile appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail. Le Parlement a dès lors demandé à la Commission et aux États membres de veiller à ce que la formation et le développement continus des compétences soient adaptés à ces nouveaux défis.

La Commission est invitée à élaborer une stratégie à léchelle de lUnion qui tienne compte des nouveaux débouchés que la numérisation créera dans le secteur des transports et à tenir compte des bonnes pratiques des États membres dans le but de favoriser la création demplois dans ce secteur. Une transition équitable pour les travailleurs dont le poste devient obsolète à cause de la numérisation du secteur des transports devrait être une priorité clé. Le dialogue social devrait être renforcé dans ce contexte.

Les députés se sont félicités de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour lEurope adoptée par la Commission et dautres initiatives qui encouragent les organisations syndicales, les instituts de formation et les acteurs du secteur privé à coopérer pour anticiper les inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché. Ils ont invité la Commission à présenter une évaluation à mi-parcours des projets lancés sur les qualifications dans le secteur automobile.

Recherche et dinnovation: le secteur européen des transports doit se développer, investir, innover et se renouveler de manière durable afin de conserver sa position de locomotive technologique et sa compétitivité. Des solutions de mobilité innovantes et durables seront nécessaires pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter le changement climatique et les émissions de dioxyde de carbone, la pollution de lair et les embouteillages.

Dans ce contexte, le Parlement a préconisé entre autres :

- un meilleur financement de larticulation des initiatives de recherche et de développement transsectorielles en matière de véhicules connectés et sans conducteur, délectrification du rail et des infrastructures routières, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation ainsi que de services et dinfrastructures de mobilité intelligente;
- un soutien financier transparent supplémentaire pour la recherche, linnovation et la formation et loctroi, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), dun financement au soutien de la création et du déploiement rapides des systèmes, services et solutions numériques nécessaires aux transports du futur;
- la création un partenariat public-privé consacré à la conduite connectée et automatisée. Les députés ont appuyé les efforts déployés par la Commission en vue de créer une alliance européenne pour les batteries et préconisé dapporter un appui financier plus important au développement de batteries durables;
- lutilisation accrue des technologies numériques dans la mise en uvre du principe du «pollueur-payeur», comme le péage électronique et les tickets électroniques fondés sur la performance environnementale des véhicules. Les députés ont rappelé limportance du financement de projets dinfrastructures dans le domaine des transports et dinvestissements importants dans les carburants à faible teneur en carbone les plus écologiques.

Soulignant les obstacles financiers et non financiers actuels auxquels sont confrontés les consommateurs lorsquils achètent un véhicule à faibles émissions, les députés ont invité la Commission à prendre des mesures pour faciliter litinérance et laccessibilité des infrastructures de recharge en Europe.

Transition dans le secteur des transports satisfaisant tous les usagers: si labsence daccidents sur les routes en Europe devrait rester lobjectif principal, la période de transition posera néanmoins des difficultés. En effet, il sagira non seulement dintégrer les transports automatisés dans lenvironnement actuel, mais aussi de permettre à ces nouveaux transports de coexister en toute sécurité avec les moyens de transport traditionnels, qui devraient rester en usage encore longtemps.

La Commission est invitée à mener une étude approfondie et technologiquement neutre des implications, en termes de sécurité, de lusage de systèmes automatisés dans les transports, qui se concentre sur lanalyse des répercussions de tous les systèmes de transport multimodal sur la sécurité.

La résolution a insisté sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de lintégration sociale et de la connectivité des États membres et de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité. Elle a souligné limportance de remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connectivité entre les États membres ainsi quentre les milieux urbains et les zones rurales, centrales et éloignées.

Les députés ont insisté sur limportance de favoriser des moyens de transport collectifs plus sûrs pour les marchandises et les passagers sur les principaux axes transfrontaliers et dans les zones métropolitaines et de promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale durables.

Enfin, dans le cadre de léconomie collaborative, le Parlement a demandé que des mesures réglementaires soient prises pour traiter les questions de la protection du consommateur, du partage des responsabilités, de la fiscalité, des régimes dassurance, de la protection sociale

des travailleurs et de la protection des données. Il a demandé de veiller à ce que l'économie collaborative ne soit pas synonyme de concurrence déloyale, ne donne pas lieu à un dumping social et fiscal et ne remplace pas les transports publics réglementés.